

SESSION CÔTIÈRE / VHF

Examen le Vendredi 28 JUIN 2019

Tarif : **395€ ***

* Tarif TTC. Timbres fiscaux de 108€ en sus. La formule inclut: Fournitures pédagogiques, Cours pratique et théoriques.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez nous au **02.37.45.37.47**

CALENDRIER DES COURS

→ **COURS THEORIQUES** (Dispensés par Mickaël). **Au choix :**

CHÂTEAUDUN

à l'auto-école Alain 6 Boulevard
TOUTAIN

de 19h à 21h30

- Mercredi 05 Juin
- Vendredi 07 Juin
- Mercredi 12 Juin
- Vendredi 14 Juin
- Mercredi 19 Juin
- Vendredi 21 Juin
- Mercredi 26 Juin

OU

LUISANT

à l'auto-école Luisant-Mairie
10 Avenue de la REPUBLIQUE

de 8h à 12h

- Dimanche 09 Juin
- Dimanche 16 Juin
- Dimanche 23 Juin

**Merci de vous munir du livre de code lors
de chaque cours théorique ou pratique**

→ **COURS PRATIQUE - 2h de Pilotage** (Dispensé par Alain).

Rendez-vous pris lors du 1er cours théorique



CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LE PERMIS CÔTIER / VHF :

IMPERATIF : DOSSIER A DEPOSER 15 JOURS AVANT LE DEBUT DES COURS THEORIQUES

- 5 timbres postaux à 0,95€ (lettre prioritaire)
- 1 fiche d'inscription CERFA 14681-01 ([ici](#))
- 3 photos d'identité (Nom et prénom inscrits au dos)
- 1 Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport.
- 1 Certificat médical CERFA 14673-01 (rempli par votre médecin traitant) ([ici](#))
- 1 Timbre fiscal électronique à 38€ (Achat en ligne ([ici](#)) ou chez un buraliste)
- 1 Timbre fiscal électronique à 70€ (Achat en ligne ([ici](#)) ou chez un buraliste)
- L'original du permis Fluvial (si déjà détenteur)
- 1 acompte de 95€
- 1 Chèque du solde de la formation, soit 300€ encaissé 10 jours avant l'examen

ATTENTION : En cas d'ajournement lors de l'examen théorique, il vous sera demandé 60€ pour les cours supplémentaires dispensés ainsi que 38€ en timbre fiscal électronique pour les frais de re-présentation.

Bateau-École Alain - 6 Boulevard TOUTAIN 28200 CHATEAUDUN - Tel : 02.37.45.37.47

Centre de formation agréée par DDTM de la Seine Maritime N° 028002/2018

Assuré par AXA Assurances N° 10145238604

PROGRAMME DE FORMATION

Permis plaisance option côtière

Le Permis Côtier est accessible dès 16 ans.

La formation et l'examen intégreront des connaissances théoriques et pratiques pour l'utilisation de la VHF. L'obtention de l'examen permettra d'utiliser une VHF portable ou fixe de moins de 6 watts sans CRR et uniquement en Eaux Nationales.



➔ **ÉPREUVE THÉORIQUE de 30 minutes :** Centre des Examens 78 Rue du Château d'Eau - MAINVILLIERS
QCM de 30 questions. 5 erreurs maximum.

➔ **ÉPREUVE PRATIQUE DE 2h :** En contrôle continu avec un formateur agréé.

Il vous faudra connaître le balisage, les signaux, les règles de barre et de route, les feux des navires que vous risquez de rencontrer et les règles de sécurité, de météo.

➔ Le programme comprend également:

- Initiation au système de balisage de la région B.
- Les règles de barre et de route des navires, les signaux sonores de manœuvre, d'avertissement, de brume. Vous apprendrez les signaux d'entrée et de sortie des ports et les principaux signaux météo ; comment se procurer la météo.
- Les feux et marques des navires que vous rencontrerez doivent être connus.
- Les règles de navigation et de sécurité, de protection de l'environnement.
- Lecture de la carte marine obligatoire à bord. Il vous faut connaître les symboles simples.

Votre **Bateau-École Alain** vous dispensera des cours et vous proposera des tests pour vous présenter cet examen théorique dans les meilleures conditions. Les connaissances théoriques ne suffisent pas pour savoir piloter un bateau. Il faut aussi pratiquer. Le matériel de sécurité doit être connu.

➔ 5 objectifs devront être atteints:

- Assurer la sécurité individuelle, en manipulant les systèmes de brassières.
- Assurer la sécurité collective à bord, en sachant utiliser les matériels adaptés : bouée fer à cheval avec son feu de retournement, mise en place des dispositifs de remorquage, simuler l'emploi d'un extincteur, du sondeur à main, du coupe-circuit, localiser les points sensibles du bateau.
- Comprendre l'importance de l'utilisation des moyens de communication (VHF).
- Décider de l'opportunité d'une sortie en mer en fonction d'un bulletin météo.
- Reconnaître le balisage dans la zone de navigation et le respecter.

➔ Un second volet porte sur les responsabilités du plaisancier:

- Connaître les obligations du responsable du bateau.
- Savoir décider d'utiliser les moyens de détresse.
- Respecter l'environnement et le milieu naturel.

➔ Enfin, la conduite du bateau proprement dite:

- Mettre en route le moteur, assurer un démarrage en sécurité.
- Maîtriser sa trajectoire, suivre un cap, effectuer des virages.
- Savoir maîtriser sa vitesse.
- Savoir s'arrêter.
- Maîtriser la marche arrière.
- Savoir utiliser les alignements.
- Arriver et repartir d'un quai.
- Savoir effectuer la prise de coffre.
- Choisir une zone de mouillage et mouiller l'ancre.
- Savoir récupérer une personne tombée à l'eau.